

BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN COMMUNICATION MULTILINGUE

LE BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN COMMUNICATION MULTILINGUE a pour objectif de préparer aux études de traduction et d’interprétation ou à d’autres formations supérieures dans le domaine de la communication multilingue. Il permet d’aborder la traduction de textes de types et de domaines variés et de se familiariser à l’utilisation d’outils informatiques adaptés à la traduction. Il comprend également des enseignements relatifs à la communication inter-culturelle, à la communication spécialisée et à l’étude des langues. Cette filière permet en outre de développer une excellente capacité d’expression orale et une très bonne aptitude rédactionnelle. Il est demandé aux étudiants d’avoir une combinaison linguistique à trois langues: une langue active, qui correspond à la langue maternelle ou de culture, et deux langues passives.

Plan d’études

Ce cursus se déroule sur 6 semestres, mais ce délai peut être prolongé jusqu’à 8 semestres. La formation se compose de cours obligatoires et de cours optionnels. La filière comporte 4 domaines d’études: la traduction, la communication interculturelle et la communication spécialisée, les langues et les civilisations, l’informatique et les technologies langagières. Les langues d’études (A, B1, B2) sont à choisir parmi les langues dispensées par la Faculté, à savoir l’allemand¹, l’anglais¹, l’arabe², l’espagnol, le français, l’italien ou le russe³. Il est demandé aux étudiants d’avoir un excellent niveau dans les 3 langues choisies, ainsi qu’une bonne connaissance de l’actualité et un bon niveau rédactionnel. L’obtention du diplôme donne droit à 180 crédits.

Langue d’enseignement

Les enseignements se déroulent dans les langues de la combinaison choisie et en français pour les cours communs. En traduction, la langue active (A) est considérée comme la langue d’arrivée et les langues passives (B1 et B2) sont utilisées comme langue de départ.

Conditions d’admission

L’accès à cette formation requiert un examen portant sur les trois langues de la combinaison linguistique choisie.

1 Uniquement en langue passive au niveau du baccalauréat universitaire
2 Uniquement en langue active
3 Uniquement en langue passive

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN TRADUCTION

Plan d’études

Ce cursus se déroule sur 4 semestres, mais ce délai peut être prolongé jusqu’à 6 semestres. Chaque candidat doit choisir une combinaison linguistique de 2 à 3 langues pour les mentions «traductologie» et «technologies de la traduction» et de 2 à 4 langues pour la mention «traduction spécialisée» et «traduction spécialisée - orientation traduction juridique». Parmi ces langues on trouve l’allemand, l’anglais, l’arabe¹, l’espagnol, le français, l’italien ou encore le russe². L’obtention du diplôme donne droit à 120 crédits.

Langue d’enseignement

Les enseignements se déroulent dans les langues de la combinaison choisie et en français pour les cours communs. En traduction, la langue active (A) est considérée comme la langue d’arrivée et les langues passives (B1, B2 ou B3) sont utilisées comme langue de départ.

Conditions d’admission

L’accès à cette formation est ouvert sans examen d’admission aux titulaires du baccalauréat universitaire en communication multilingue décerné par la Faculté, pour autant qu’ils gardent la même combinaison linguistique. Il est également ouvert aux détenteurs d’un titre jugé équivalent, dans la même branche d’études, pour autant qu’ils gardent la même combinaison linguistique. Selon le parcours antérieur, il peut être demandé aux postulants d’effectuer un complément d’études. Les titulaires d’autres grades universitaires doivent au préalable réussir un examen d’admission.

1 Uniquement en langue active
2 Uniquement en langue passive

LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN TRADUCTION

comporte quatre mentions à choix:

- Traduction spécialisée
- Traduction spécialisée - orientation traduction juridique
- Traductologie
- Technologies de la traduction

4 semestres (max. 6 semestres) 120 crédits	Enseignements obligatoires • Mention traduction spécialisée . 75 à 100 crédits • Mention traduction spécialisée - orientation traduction juridique . 75 à 100 crédits • Mention traductologie . 75 à 90 crédits • Mention technologies de la traduction . 75 à 90 crédits
	Options • Mention traduction spécialisée . 0 à 20 crédits • Mention traduction spécialisée - orientation traduction juridique . 0 à 20 crédits • Mention traductologie . 5 à 20 crédits • Mention technologies de la traduction . 5 à 20 crédits
	Tronc commun . 15 à 45 crédits • Traduction argumentée et révision
	Rédaction d’un mémoire . 20 à 25 crédits

**MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN
TRADUCTION**

Mention traduction spécialisée

La mention «traduction spécialisée» aborde la traduction de textes économiques, juridiques (littéraires et scientifiques/techniques en option). Les domaines de spécialité, notamment droit et économie, y occupent une place très importante. Elle vise un approfondissement de la formation en traduction dans l'optique de la pratique professionnelle. Cet objectif général implique le développement de compétences (textuelles, thématiques, stratégiques, sociolinguistiques et technologiques) nécessaires à la mise en œuvre de stratégies de traduction adéquates à chaque situation de communication, selon les normes de qualité pratiquées dans la profession. Elle forme des traducteurs professionnels capables de traduire dans leur langue maternelle ou de culture des textes généraux et des documents spécialisés. Cette mention conduit à de nombreux débouchés au niveau national et international.

**Mention traduction spécialisée -
orientation traduction juridique**

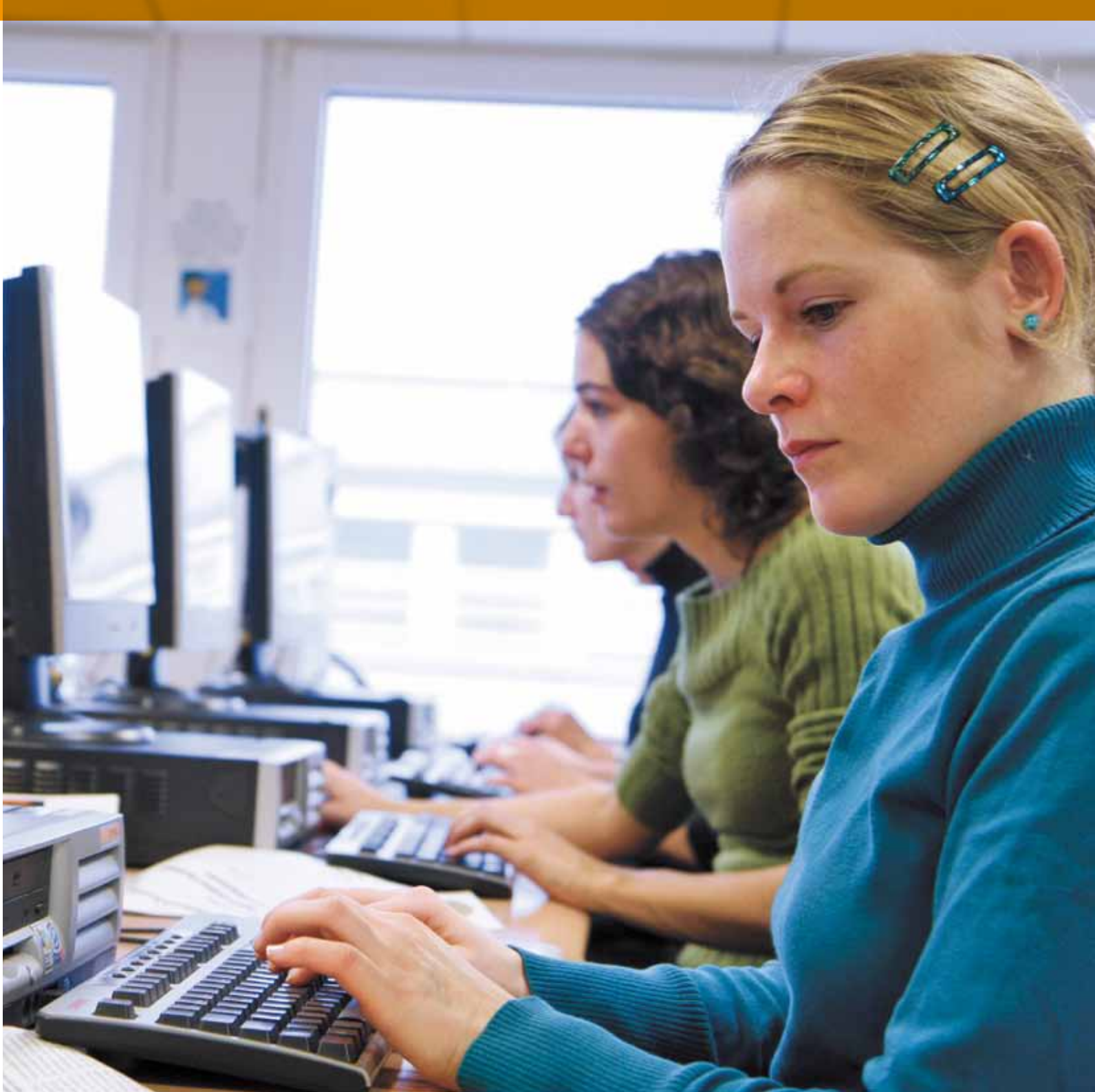
La mention «traduction spécialisée-orientation traduction juridique» fait appel aux mêmes méthodes que celles de la mention «traduction spécialisée», mais avec un approfondissement spécifique en traduction juridique. Pour obtenir cette mention, accessible aux étudiants ayant une ou deux langues passives, il faut acquérir 60 crédits en traduction juridique et en droit, parmi ceux qui sont offerts dans le cadre de la Maîtrise universitaire en traduction. Les diverses composantes de ces cours permettent d'aborder de façon systématique, dans chaque couple de langues, les problèmes posés par des textes et des contextes de traduction juridique représentatifs de la pratique professionnelle.

Mention traductologie

La mention «traductologie» offre une palette d'enseignements qui couvre les aspects les plus importants de la théorie et de la pratique dans le domaine de la traduction. Les thématiques abordées concernent aussi bien la recherche fondamentale que la recherche appliquée, dans une optique professionnelle et méthodologique. La spécialisation en traductologie permet aux étudiants de maîtriser les principales approches théoriques de la traduction et ainsi de mener une réflexion structurée sur les processus impliqués dans l'acte traductif et sur la réalité empirique des traductions publiées. Cette mention prépare essentiellement aux métiers liés à la recherche scientifique et à l'enseignement universitaire.

Mention technologies de la traduction

La mention «technologies de la traduction» met l'accent sur la terminologie et la traductique qui font maintenant partie intégrante du travail du traducteur et constituent deux composantes clés de la profession. L'informatique y occupe une grande place, tant dans la gestion des données terminologiques que dans le travail de recherche. Elle s'articule autour de quatre grands axes, grâce à une série de cours variés, orientés à la fois vers la pratique professionnelle et la recherche: les outils informatiques pour le traducteur-terminologue, les bases informatiques et linguistiques, les outils d'étude de la traduction et le web multilingue. Cette maîtrise ne forme pas seulement des traducteurs-terminologues, spécialistes dans le domaine des nouvelles technologies de la traduction, mais aussi des professionnels de l'ingénierie linguistique multilingue, ouvrant ainsi la porte aux nouveaux métiers de la traduction.



MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE

Plan d'études

Ce cursus se déroule sur 3 semestres, mais ce délai peut être prolongé jusqu'à 5 semestres. Le candidat choisit une combinaison linguistique de 2, 3 ou 4 langues parmi l'allemand, l'arabe, l'espagnol, le français, l'italien, l'anglais, le russe, ou encore la langue des signes française (LSF). La combinaison linguistique comprend une langue maternelle ou de culture, à laquelle s'ajoutent soit une autre langue active, ou deux/trois autres langues, dont l'une peut être active, les autres passives. Le choix de la combinaison dépend du niveau de compétence linguistique (active ou passive) du candidat. L'obtention du diplôme donne droit à 90 crédits.

Langue d'enseignement

Les enseignements se déroulent dans les langues de la combinaison choisie et en français.

Conditions d'admission

L'accès à cette formation est ouvert aux titulaires d'un baccalauréat universitaire en communication multilingue et aux détenteurs d'un titre jugé équivalent. Il requiert la réussite d'un examen d'admission, ainsi qu'un excellent niveau dans les langues de la combinaison choisie. Selon le parcours antérieur, il peut être demandé aux postulants d'effectuer un complément d'études. Le candidat doit également justifier – pour l'une des langues qui figurent dans la combinaison choisie – d'un séjour de 4 mois minimum dans un pays dont c'est la langue officielle.

LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE

a pour objectif de former les futurs interprètes de conférence à l'interprétation simultanée et consécutive. La formation porte aussi sur la procédure parlementaire, la terminologie de conférence, les organisations internationales et la théorie de l'interprétation. La palette des langues offertes permet aux étudiants de choisir des combinaisons pertinentes au regard du monde du travail. La formation est offerte sous forme hybride: cours traditionnels et enseignement à distance sur le portail Internet du Département d'interprétation. L'utilisation des technologies de communication les plus récentes prépare idéalement les futurs interprètes aux exigences actuelles de la profession.

virtualinstitute.eti.unige.ch

3 semestres (max. 5 semestres) 90 crédits	Enseignements thématiques 80 crédits
	• Organisations internationales, procédure parlementaire et terminologie • Lectures en théorie de l'interprétation • Interprétation consécutive générale • Interprétation consécutive • Entraînement supervisé pour l'interprétation consécutive • Interprétation simultanée générale • Interprétation simultanée technique • Interprétation simultanée • Entraînement supervisé pour l'interprétation simultanée
	Rédaction d'un mémoire 10 crédits

CERTIFICAT

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE
EN TRADUCTION

La Faculté de traduction et d'interprétation offre un certificat complémentaire en traduction destiné aux détenteurs d'une maîtrise universitaire en traduction souhaitant ajouter une autre langue passive. Cette formation couvre des champs d'études comme la traduction argumentée, la traduction spécialisée et la traductologie. Ce cursus se déroule sur 2 semestres, mais ce délai peut être prolongé jusqu'à 4 semestres. L'obtention du diplôme donne droit à 30 crédits. Les enseignements se déroulent en français, ainsi que dans la langue de spécialisation choisie par l'étudiant.

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN
INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE

Le certificat complémentaire en interprétation de conférence s'adresse aux titulaires d'une maîtrise universitaire en interprétation de conférence souhaitant ajouter une nouvelle langue à leur combinaison linguistique ou transformer une langue passive en langue active. Cette formation porte sur l'interprétation simultanée et consécutive. Ce cursus se déroule sur 1 à 2 semestres. La formation comprend des enseignements obligatoires et à option dispensés sous la forme de cours, de séminaires et de travaux pratiques. L'obtention du diplôme donne droit à 30 crédits. Les enseignements se déroulent dans les langues de la combinaison choisie et en français.